

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

Séance ordinaire du 27 mars 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 4
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 16 février 2023	

N° 7

**Subventions de fonctionnement
à diverses associations au titre de l'année 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DERRÉ, Mme DURON, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GAUMET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléants** : Mme BONY, Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme, M. CHÉSI, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. VALLÉE, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Commandant CUBIZOLLES.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, fixent les obligations en matière de transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment la contractualisation de convention d'objectifs pour les participations annuelles supérieures à 23 000 €.

En plus des subventions versées par le SDIS 63 dans le cadre de conventions d'objectifs avec le COS du SDIS 63, et l'UDSP 63, le SDIS 63 soutient financièrement depuis plusieurs années des associations ayant pour centre d'intérêt les sapeurs-pompiers comme l'Œuvre des pupilles et la fanfare départementale.

De plus, depuis 2022, un soutien est apporté auprès de la section départementale du Puy-de-Dôme de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite. Pour 2023, cette association souhaite mettre en valeur la jeunesse et récompenser, plus particulièrement, l'engagement citoyen du jeune sapeur-pompier (JSP) à titre individuel mais également à titre collectif.

Il vous est ainsi proposé de reconduire le montant des subventions 2022 sur 2023 attribuées à l'Œuvre des pupilles et à la fanfare départementale, montants gelés depuis 2014. Pour l'Association nationale des membres de l'Ordre du Mérite, il est proposé de porter le montant de la subvention 2023 à 1 350 €.

	Subventions 2022	Proposition de subventions 2023
• Œuvre des pupilles	2 221 €	2 221 €
• Fanfare départementale	2 000 €	2 000 €
• Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite	1 276 €	1 350 €

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

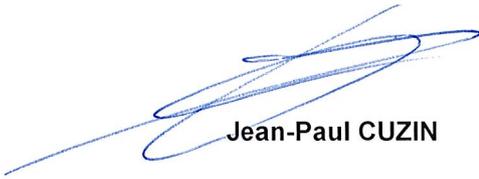
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **l'attribution des subventions de fonctionnement conformément à la liste ci-dessus au titre de l'année 2023 pour un montant total de 5 571 € ;**
 - **et d'autoriser le président du CA du SDIS 63 à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **27 MARS 2023**

Le président
du conseil d'administration du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN